Home page:

PASS BENEVOLE

Le passeport bénévole est un livret personnel de reconnaissance de l'expérience bénévole.

Lire Plus

Pourquoi avoir un Pass bénévole?

C'est un atout à présenter dans une démarche de recherche de stage ou d'emploi. Cela crée une passerelle entre mon expérience associative, ma formation et mon parcours professionnel. Le pass bénévole est à la fois le reflet de ma vie associative et un support me permettant de faire le bilan de mes actions.

Ce pass est utilisable par tous sans restriction d'âge et dans toutes les associations.

Comment remplir le Pass bénévole?

Le Pass bénévole comprend deux volets

1- Bilan initial

Ce bilan permet de faire le lien entre votre parcours professionnel et votre expérience bénévole

FAIRE MON BILAN

2- Les fiches missions

Ces fiches sont accessibles sur votre espace personnel. Elles permettent de clarifier ce qui vous est demandé dans le cadre de votre mission.

Ainsi elles aident à identifier et à décrire par le bénévole et/ou le responsable associatif, les compétences mises en œuvre ou développées pendant la mission bénévole. Par ailleurs votre responsable associatif complétera certaines pages de cette fiche : l'attestation de bénévolat et la convention d'engagement bénévole. Ces pages sont essentielles : c'est la signature de deux dirigeants (votre responsable direct et un membre du bureau) qui donne sa validité à votre Pass Bénévole

S'INSCRIRE

Trouver votre formation

Mon bilan initial

•••

La charte du bénévole

Tout bénévole accueilli et intégré dans l'association se voit remettre la présente charte. Cette charte définit le cadre des relations et des actions qui doivent s'instituer entre l'association et les bénévoles.

ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION ENVERS LE BÉNÉVOLE :

L'association s'engage à :

- Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière.
- Donner au bénévole une infonnation claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement.
- Lui confier une activité qui lui convienne, en fonction de ses goûts et des tâches disponibles.
- ASsurer sa formation et son accompagnement par un responsable compétent.
- L'aider à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe.
- Le couvrir par une assurance adéquate sur son lieu d'activité.
- Le bénévole peut à tout moment cesser sa collaboration avec l'association en prévenant au moins un mois à l'avance.

ENGAGEMENT OU BÉNÉVOLE ENVERS L'ASSOCIATION : Le bénévole s'engage à :

- Accepter et adhérer en toute conscience aux principes de l'association, à ses valeurs, à ses missions et se conformer à ses objectifs.
- Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association en accord avec la stratégie mise au point par la direction.
- Adhérer à la finalité et à l'éthique de l'association.

Exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinion de chacun.

- Accepter l'encadrement, le travail d'équipe et la collaboration avec l'ensemble des membres de l'association. En particulier, suivre régulière111ent les actions de formation proposées.
- Respecter la personnalité d'autrui et collaborer dans un esprit de con1préhension mutuelle avec les autres bénévoles, stagiaires et salariés.
- L'association se réserve le droit d'interrompre le bénévolat à tout moment après en avoir informé le bénévole au moins un mois à l'avance

J'ai lu et j'approuve cette charte du bénévolat que je signe après une période de réflexion.

Dans le cas où je souhaite arrêter mon activité, je préviens l'association.